




Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le **07 MARS 2018**...

Transmise au contrôle
de légalité, le **08 MARS 2018**

La Présidente du conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts


Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 18-015 du 7 mars 2018

(report session du 15 février 2018)

Approbation de l'application du régime forestier à des parcelles régionales en Forêt régionale des Vallières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le code forestier et notamment ses articles L. 211-1 et L. 212-1 ;
- VU Le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France.

DELIBERE

- Article 1 Approuve l'application du régime forestier aux parcelles régionales ci-annexées sises en forêt régionale des Vallières.

- Article 2 Habilité la Présidente à faire la demande de soumission auprès des services compétents de l'État.

Nombre de votants	: 9
Votes POUR	: 9
Votes CONTRE	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0

A Soumettre :

Commune	Section	N° de Pracelle	Surface
Thorigny sur Marne	B	662	26a 09ca
Thorigny sur Marne	B	660	98a 20ca
Carnetin	C	26	21a 81ca
Carnetin	C	27	8a 79ca
Carnetin	C	43	1ha 14a 74ca
Carnetin	C	34	2a 97ca
Carnetin	C	42	2c 80ca

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	18-015
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	9.3.1.3 - aménagement des espaces verts régionaux
Objet de l'acte	Approbation de l'application du régime forestier à des parcelles régionales en forêt régionale des Vallières
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20180308-18-015-DE
Date de transmission de l'acte	08/03/2018
Date de réception de l'accuse de réception	08/03/2018